



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
présents : 18  
votants : 24

Date convocation : 20/02/2024  
Affichage : 20/02/2024

Séance du **28 février 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre et le 28 février à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Mireille GARDES SAINT PAUL, Aline RANC.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Marc OZIOL à Francis CHABALIER, Marie-Josée BEAUD à Liliane PERISSAGUET, Jean-Louis BRUN à Alain GAILLARD, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

**Objet : CONTRAT DE RESILIENCE AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS RATTACHES ET MODALITES POUR LEUR MISE EN ŒUVRE :**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'à l'occasion de la rencontre avec les élus des Communes Lozériennes du bassin versant de l'Allier qui s'est tenue à Naussac-Fontanes le 22 novembre 2023, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a proposé à la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride la mise en place d'un contrat de résilience.

Au travers ce contrat de résilience, l'agence de l'Eau Loire-Bretagne apporte des financements à hauteur de 70 % sur des projets structurants au niveau de l'eau potable et de l'assainissement.

Lors de sa réunion du 19 décembre 2023, la Conférence des Maires a considéré que ce contrat de résilience représentait une opportunité pour le financement des études et schémas directeurs à réaliser dans le cadre du transfert obligatoire des compétences "Eau et Assainissement" au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le tableau, ci-après, récapitule les différents programmes d'études et de travaux portés par la Communauté de Communes du Haut Allier dont l'inscription est proposée au contrat de résilience. L'agence de l'Eau Loire-Bretagne a d'ores et déjà validé l'éligibilité de ces projets.

Le contrat de résilience intègre également des dossiers portés par les Communes de Bel-Air-Val-d'Ance et Langogne ainsi que par le SIE "La Clamouse" (Non repris dans le tableau ci-après).

PROJETS	PLAN DE FINANCEMENT				
	COUT	HT OU TTC	ETAT (DETR 2024)	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	CCHA (Autofinancement)
Schéma directeur AEP complet sur le territoire de la CCHA (hors Langogne et SIE La Clamouse) Auroux - Bel Air Val d'Ance - Cheylard l'Evêque - Luc - Rocles - Saint Bonnet Laval - Saint Flour de Mercoire	210 064,20 €	TTC	21 006,00 €	147 045,00 €	42 013,20 €



PROJETS	PLAN DE FINANCEMENT				
	COUT	HT OU TTC	ETAT (DETR 2024)	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	CCHA (Autofinancement)
Schéma directeur ASSAINISSEMENT complet sur le territoire de la CCHA (hors Langogne et SIE La Clamouse) Auroux - Bel Air Val d'Ance - Cheylard l'Evêque - Luc - Rocles - Saint Bonnet Laval - Saint Flour de Mercoire	261 090,00 €	TTC	26 109,00 €	182 763,00 €	52 218,00 €
Etude de transfert des compétences "Eau et Assainissement" - accompagnement administratif, financier et juridique	72 000,00 €	TTC	7 200,00 €	50 400,00 €	14 400,00 €
Mission d'appui au transfert des compétences "Eau et Assainissement" et à son suivi sur une période de 2 ans (= 1 équivalent temps plein sur 2 ans).	120 000,00 €	TTC		84 000,00 €	36 000,00 €
Etude prospective à l'équilibre besoins / production d'eau potable à l'échelle du territoire de la CCHA et des Communes limitrophes - Analyses des besoins, de la production et des synergies possibles.	144 000,00 €	TTC	14 400,00 €	100 800,00 €	28 800,00 €
Campagne de recherche de fuites sur différents réseaux	20 000,00 €	TTC	2 000,00 €	14 000,00 €	4 000,00 €
Mise en œuvre de campagnes de communication sur les moyens d'économie d'eau auprès des usagers + Kits "Eco d'eau"	48 000,00 €	TTC	4 800,00 €	33 600,00 €	9 600,00 €
Réhabilitation canalisations fuyardes - Village de Cheylard l'Evêque (Opération réalisée pour le compte de la Commune de Cheylard l'Evêque)	160 000,00 €	HT	16 000,00 €	112 000,00 €	32 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 035 154 €</b>		<b>91 515,00 €</b>	<b>724 608,00 €</b>	<b>219 031,20 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**APPROUVE** les projets portés par la Communauté de Communes et intégrés au contrat de résilience de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de résilience avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

**DECIDE** de solliciter les subventions auprès de l'Etat (DETR 2024) et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus.

**ADOpte** les plans de financement prévisionnels tels qu'indiqués sur ce même tableau en précisant qu'ils sont basés sur des montants plafonds susceptibles d'être ajustés en fonction des appels d'offres à venir et/ou des devis finalisés.

**DONNE DELEGATION** à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour la sélection des prestataires qui seront retenus pour réaliser les missions en fonction des seuils prévus dans le règlement intérieur de cette même CAO.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés publics à intervenir avec les prestataires sélectionnés par la CAO ainsi que toutes commandes publiques liées à la mise en œuvre des projets.

**DONNE SON ACCORD** pour que le Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération réalisée pour le compte de la Commune de Cheylard l'Evêque (Opération pour le compte de tiers).

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et la Commune de Cheylard l'Evêque dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération réalisée pour le compte de tiers.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et pour signer tous documents s'y rattachant.

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,

Francis CHABALIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).